

Info evenes

Journal d'information – printemps 2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité




POUR MOI,
POUR LES AUTRES,
POUR LA FRANCE.

Rejoignez votre équipe du
Service National Universel

[snu.gouv.fr](https://www.snu.gouv.fr)

#SNUjyvais

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent se porter volontaire pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

La commune de Levens souhaite accueillir 2 jeunes en missions SNU

« Mettre en place et animer des activités dans la médiathèque à destination des enfants, des familles et des séniors ». Si un jeune SNU veut se proposer pour une autre mission, c'est avec grand plaisir qu'on étudiera sa demande.

Les candidatures sont ouvertes pour tous les jeunes, les lycéens, les apprentis, les jeunes travailleurs et les jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre cette expérience.

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer de nouveaux liens, apprendre la vie en communauté, développer une culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Savoir + : c.faraut@mairie-levens.fr / 04 93 91 61 26 / <https://www.snu.gouv.fr/>

Pour faciliter le stationnement et améliorer la rotation des véhicules, la zone bleue est en place dans plusieurs secteurs de la commune.

Rappel des règles :

- ✓ Stationnement gratuit mais limité dans le temps.
 - ✓ Disque de stationnement obligatoire à apposer sur le tableau de bord.
 - ✓ Durée de stationnement précisée sur les panneaux en fonction des emplacements.
- Objectif : Permettre à chacun de trouver une place plus facilement en centre-ville.
 - **Attention : En cas de non-respect du temps imparti, une verbalisation peut être appliquée.**

Merci à tous pour votre coopération !



Le disque bleu est **obligatoire du lundi au vendredi** (9h – 19h) sauf week-end et jours fériés, pour un stationnement **limité à 1h30**



Mairie de Levens

• Accueil du public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
fermée le mardi après-midi

Mairie / Agence postale de Plan du Var*

• Accueil du public
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h
et les mercredis de 8h15 à 11h15



Ce numéro d'appel unique, à destination des habitants des communes de la Métropole Nice Côte d'Azur, a pour but de rendre le service public plus efficace, plus simple et plus proche des citoyens, vous pouvez appeler le 3906 pour poser toute question portant sur: la propreté, l'éclairage, les déchets, la voirie, les espaces verts, l'assainissement ...

Agence du Moyen Pays REGIE EAU D'AZUR

Adresse

2458, route de la zone artisanale de la Grave
06510 CARROS

Accueil physique du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30

Téléphone

09 69 36 05 06

(du lundi au vendredi, de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 12h)

Depuis l'étranger : +33 4 93 96 10 82

En dehors de ces heures, en cas d'urgence, vous devez utiliser ces mêmes numéros de téléphone 7j/7 - 24h/24

Nous écrire

REGIE EAU D'AZUR TSA 91114
06209 NICE CEDEX 3



SOMMAIRE

▪ L'Édito	page 4
▪ Les temps forts.....	page 5
▪ Le C.C.A.S.....	page 20
▪ La Bibliothèque.....	page 21
▪ La Maison Des Jeunes.....	page 22
▪ L'Éducation.....	page 23
▪ Le Centre de Loisirs.....	page 25
▪ La Ludothèque.....	page 29
▪ Sports & Associations.....	page 30
▪ Les Travaux.....	page 33
▪ Le Conseil municipal.....	page 35
▪ Parole à l'opposition municipale.....	page 39
▪ Les Evènements en images.....	page 40
▪ L'Etat Civil.....	page 48
▪ L'Agenda.....	page 51

Pour les encombrants, vous pouvez les déposer en déchetterie, celle-ci est gratuite pour les particuliers.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au samedi
de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45
Tél : 04 89 98 19 64

Toutes les infos:

www.nicecotedazur.org/environnement

ATTENTION !!
DÉPÔTS SAUVAGES
INTERDITS

Pour tout dépôt sauvage
vous encourez une amende
De 68€ à 1500€





Chères Levensoises,
Chers Levensois,
Chers Amies et Amis d'ailleurs,

Gérer une commune, c'est avant tout agir pour l'intérêt général, sans se laisser enfermer dans des considérations stériles qui ne mènent pas à grand-chose.

Dans ce numéro d'Infos Levens qui couvre une grande période de l'année, je vous propose de revivre, ensemble, les moments importants de la vie dans notre commune.

Mon équipe et moi sommes engagés pour servir Levens et ses habitants, dans leur diversité, dans les domaines nombreux qui font leur quotidien (les nouveaux services, le CCAS, la Bibliothèque, les Jeunes, l'Education, le Centre de Loisirs, la Ludothèque, la Vie associative et les Sports, les travaux engagés, terminés ou en cours, les événements ...) en tenant compte des réalités du terrain et de leurs besoins.

Malgré un contexte mondial compliqué, des réglementations administratives imposées, nous avançons, construisons et essayons d'améliorer la vie locale.

Tout n'est pas parfait, mais les progrès sont là et visibles pour qui prend le temps d'observer l'évolution de notre village.

Bien sûr il reste encore beaucoup à faire mais tout se fait petit à petit.

Je remercie tous les acteurs de la vie économique, de la vie associative ainsi que l'ensemble de nos agents communaux et métropolitains pour leur engagement personnel ou en équipes au service de toutes et tous, du plus jeune au plus âgé.

Notre engagement reste entier : faire de Levens une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.
Continuons ensemble !

Bonne lecture à toutes et tous.

Au plaisir de vous retrouver lors des nombreuses fêtes et manifestations estivales, rendez-vous de l'amitié et de partage de jolis moments.

Antoine Veran, votre maire.

Directeur de la publication: Antoine VERAN

Rédaction

Antoine Veran, Valérie Guido, Michèle Castells, Ghislaine Bicini, Aline Baillot, Service Communication, S.I.V.O.M Val de Banquière, Agis06, Office de Tourisme Métropolitain NCA

Photos

Ghislaine Bicini, Thierry Mieze, Jeannine Planel, Céline Faraut, Service Communication, Club Photo AMSL, ALSH, AGIS06, Google images, Ileana Viotti, Office de Tourisme Métropolitain NCA, Régie Eau d'Azur, @mandphoto

Impression

CREAMANIA | Groupe Riccobono - Centre commercial Agora 83440 Callian - imprimé en 2050 exemplaires

N° ISSN:1274-7823. Dépôt légal à la parution



Un tout nouveau salon de thé / restaurant ouvre ses portes sur la petite place des Traverses. Venez découvrir cet endroit charmant où il fait bon se retrouver pour savourer des douceurs et de délicieux repas, tout fait maison !

Adresse : 645 avenue Général de Gaulle
 Horaires : De 7h à 18h
 Contact : 04 93 98 84 43

Un nouveau point de rendez-vous incontournable pour les gourmands



Un nouveau Magasin d'Optique: SBS OPTIC

Adresse : 645 Av. Général de Gaulle. 04 93 98 78 89
 Venez découvrir :

- Une large sélection de lunettes optiques et solaires, lentilles de contact pour un confort optimal.
 - Des verres de haute qualité adaptés à vos besoins.
 - Contrôle de la vue réalisé sur place par un opticien expert.
- Ordonnance en 48 heures : Service rapide et fiable pour vos lunettes et lentilles !



OUVERTURE D'UN CABINET DE NATUROPATHIE ET MASSAGES ! 🌿 depuis le 1er avril !

Des soins adaptés à vos besoins

Besoin de détente, de soulagement des douleurs ou d'un accompagnement pour votre bien-être ? Chloé Szabo vous propose des séances personnalisées en naturopathie et massages (relaxants, énergétiques).

Votre santé au naturel

Son objectif : vous offrir des solutions naturelles pour améliorer votre quotidien et rétablir l'équilibre de votre corps et de votre esprit.

79 chemin de la Mole, 06670 Levens (1er étage)
 uniquement sur rendez-vous.
 Infos & Réservations : 06 46 74 17 74



Congrès des Maires

Antoine Veran au Congrès des Maires, à Paris, en présence de Charles-Ange Ginesy, Président du Conseil départemental des Alpes -Maritimes.



Au moulin

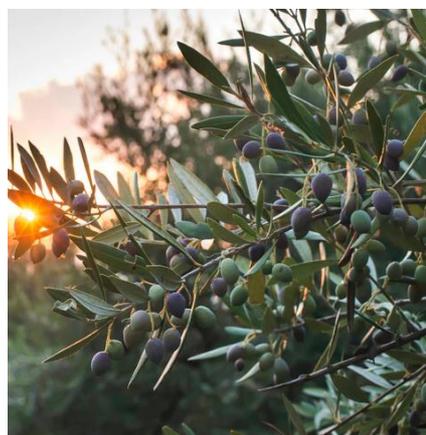
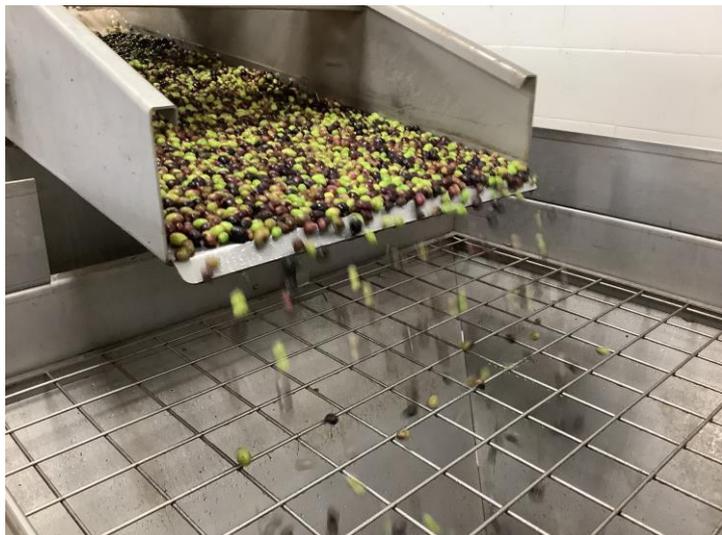
Grâce aux bénévoles coopérants et membres du Bureau de la Coopérative oléicole de Levens, le moulin ouvert 2 jours / semaine de 6h à 20h vous accueille.

La collectivité s'est investie à leurs côtés en détachant 2 personnes supplémentaires pour ouvrir une journée de plus à votre service.

Notre moulin tourne bien, pour exemple, jeudi 12 décembre 14 tonnes d'olives ont été triturées.

04 93 91 38 08

206 chemin de la cumba



Mise sous plis : solidarité et entraide

Le foyer L'oiseau-Lyre a été contacté pour participer à la mise sous plis des cartons d'invitation pour la Cérémonie des Vœux le 5 janvier à 17h30 au Complexe du Rivet .



Merci aux résidents, Stéphane et François, accompagnés de leur animatrice Audrey pour leur aide précieuse dans cette tâche. L'ambiance était détendue, des échanges se sont faits autour d'un petit café partagé et rendez-vous a été pris pour la prochaine mise sous plis. L'esprit de Noël a apporté une petite touche de magie solidaire !

Info Vêto : visites à domicile pour nos amis les animaux

Edwina LEHOERFF, vétérinaire à domicile est installée à Levens. Elle a créé « Vet à la maison » afin de vous proposer des consultations à domicile pour vos animaux de compagnie, d'éviter le stress d'un déplacement en clinique, que ce soit pour un suivi de santé, un vaccin, un bilan sanguin ou une urgence et pour des soins personnalisés et adaptés à vos besoins.

Pour plus d'infos ou pour prendre rendez-vous :

06 88 53 47 36

visites autour de Levens

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30.



L'équipe de l'Info Mob est à votre service pour vous conseiller, vous orienter, vous accompagner dans toutes vos démarches en ligne et faciliter votre accès aux droits et à l'information.



L'InfoMob'
à votre service

LEVENS
2ème
Mercredi du mois
14h à 16h

4ème
Mercredi du mois
10h à 12h



www.agis06.fr

Chiens en liberté & propreté : un geste citoyen

La divagation des chiens peut poser des problèmes de sécurité et de propreté dans l'espace public.

Merci de garder votre chien en laisse et de respecter les lieux partagés.

Pensez à ramasser les déjections de votre animal : un petit geste pour vous, un grand pas pour la propreté de notre commune !

Ensemble, adoptons les bons réflexes pour un cadre de vie agréable pour tous !



INFO COLLECTE

NOUVEAU

À PARTIR DU 18 SEPTEMBRE

Le dispositif **DE COLLECTE D'ÉLECTROMÉNAGER** **ÉVOLUE**

Simplifiez-vous la vie en optant pour notre nouveau service de collecte à domicile pour le gros électroménager

COMMENT ÇA MARCHE ?



UN SERVICE RAPIDE, GRATUIT ET ÉCOLOGIQUE

Tout savoir sur www.nicecotedazur.org

ecosystem

**MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

Vous avez des gros électroménagers à jeter ?

Simplifiez-vous la vie avec le nouveau service de collecte à domicile ! C'est gratuit, écologique et facile.

Planifiez votre enlèvement sur

<https://www.jedonnemonelectromenager.fr/>

et contribuez à la solidarité tout en prolongeant la durée de vie de vos appareils.

Infos brûlage

Un nouvel arrêté préfectoral vient préciser le cadre réglementaire départemental en matière de brûlage à l'air libre et aux actions de prévention contre les incendies de forêt et l'emploi du feu. Ces dispositions visent à répondre au mieux aux enjeux d'amélioration de la qualité de l'air et de défense des forêts contre les incendies.

Voici un extrait des principales mesures de l'arrêté dont le document complet est consultable sur le site internet de la Commune : <https://levens.fr/actualités>

La période de vigilance renforcée interdisant strictement l'emploi du feu se situe du 1er juin au 30 septembre avec de possibles périodes supplémentaires édictées par arrêté préfectoral.

Le brûlage des végétaux :

En conformité avec la nouvelle réglementation, le brûlage à l'air libre des végétaux à Levens est interdit et les conditions cumulatives de dérogation sont très strictes. En effet, les végétaux coupés, secs peuvent être brûlés s'ils sont infestés (avec justificatifs prouvant l'infestation), ou issus des obligations légales de débroussaillage, ou à consistance ligneuse (arbres fruitiers), ou issus d'exploitation forestière et, dans tous ces cas sous condition qu'il n'existe aucune alternative ; pas de possibilité d'évacuation ou de traitement sur place avec absence de lieu de traitement à moins de 15 km par la route.

Le brûlage dérogatoire peut s'effectuer entre 10 h et 15 h 30 dans le respect des conditions de sécurité (vent inférieur à 20 km/h, dispositif d'extinction à proximité, etc...)

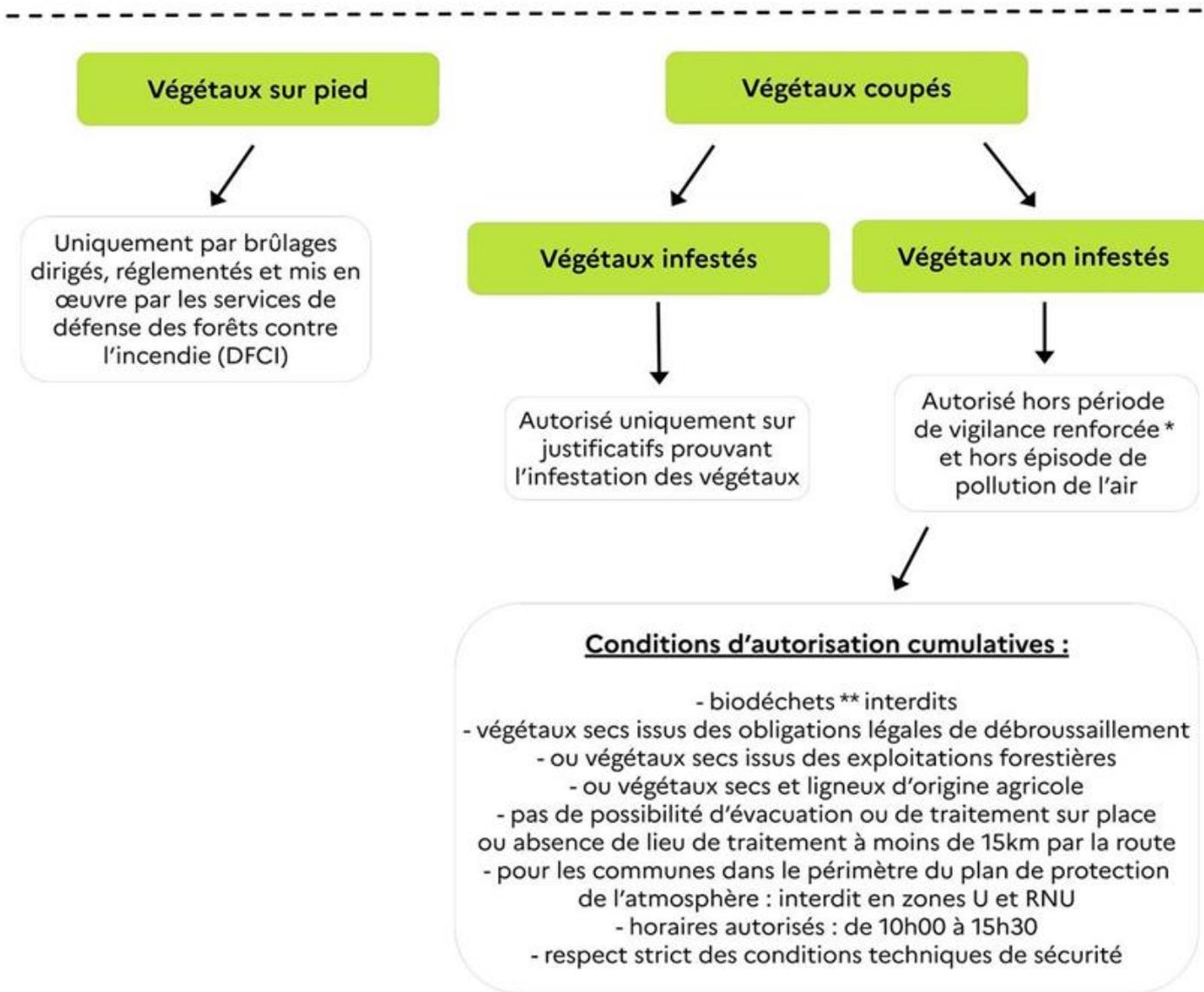
Les déchets verts : les végétaux issus du jardinage, comme les tontes de pelouse, les tailles de haies ou les déchets similaires ne peuvent, en aucun cas, être brûlés et ne bénéficient donc d'aucune dérogation.

De plus, dans les zones urbaines définies comme zones U par le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le brûlage est totalement interdit. Cette interdiction s'applique à l'ensemble de la commune de Levens, qui est incluse dans le périmètre de protection de l'atmosphère.

Tous vos déchets végétaux peuvent être évacués en déchetterie ou valorisés autrement, comme par le compostage ou le broyage. Levens étant classé en catégorie 2 – massif sensible, les accès et travaux dans les massifs forestiers sont réglementés selon le risque incendie établi quotidiennement par Météo France pendant la période estivale. Une communication sera établie lorsque le risque limite ou interdit les accès et travaux dans le massif.

Protégeons ensemble notre environnement et notre patrimoine naturel !

FICHE SYNTHETIQUE
Brûlage à l'air libre des végétaux
Arrêté préfectoral 2025-001 – article 4



* : **Période de vigilance renforcée** : du 1^{er} juin au 30 septembre de chaque année.
Des périodes supplémentaires peuvent être édictées par arrêté préfectoral

** : **Biodéchets végétaux** : déchets végétaux issus des parcs et jardins, notamment les résidus de tonte ou d'entretien de jardin, et les déchets alimentaires végétaux

Parcs et jardins : espaces végétalisés et complantés, clos ou pas, d'une superficie inférieure à 0,5 hectares et situés à plus de 200 m d'une zone à risque élevé d'incendie de forêt



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est
obligatoire!

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou
sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
[@armees.jeunesse](#)

LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

X
[@DSNjeunesse](#)

YOUTUBE
[@SQArmées](#)

Pose de pièges à chenilles processionnaires

La chenille processionnaire est un nuisible dangereux pour l'homme et les animaux. Elle possède des milliers de poils urticants libérés en cas de danger ou de stress.

La commune de Levens a installé des pièges dans les arbres concernés des parcs publics quand leur éviction n'est pas directement possible (les nids sont détruits lorsqu'ils sont accessibles du sol ; pour les nids en hauteur il faut utiliser une nacelle ou grimper dans l'arbre).

La pose de pièges sur les troncs - hors de portée des enfants - est un bon moyen de lutte; il permet, avec un système qui encercle l'arbre, de diriger les chenilles dans une poche, cette dernière sera ensuite détruite.

Pour être efficace, il faut que le piège soit méticuleusement installé, il permet de traiter plusieurs nids en même temps avec un piège par arbre infesté.

Savoir + : <https://uefm.paca.hub.inrae.fr/>




Commune de Levens
Chaîne WhatsApp

Si vous partagez le code QR de cette chaîne avec une personne, celle-ci pourra le scanner avec sa caméra pour consulter et suivre votre chaîne.

Une chaîne WhatsApp

La commune lance sa propre chaîne WhatsApp, un nouvel outil de communication visant à renforcer le lien avec ses habitants et à faciliter l'accès à l'information municipale. Ce lancement s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Levens à moderniser ses moyens de communication et à s'adapter aux besoins de ses citoyens.

Une communication plus accessible et interactive

La chaîne WhatsApp de la commune de Levens offre ainsi un accès rapide et direct à des informations essentielles telles que les alertes d'urgence, les annonces municipales, les événements locaux et bien plus encore (tout en conservant un complet anonymat de l'abonné).

Engagement vers la proximité

Michèle Castells, Adjointe déléguée à la communication se réjouit de la mise en place de ce nouvel outil de communication numérique. « Notre objectif est de rester connecté et de garantir à chaque habitant un accès rapide et simple à l'information de la commune ».



Retrouvez les dernières nouvelles
les annonces, les vidéos et photos des événements.

Il s'appelait Cyril Lescarret mais ses copains l'avaient surnommé « L'Escargot » .

Pourquoi ? Pour faire une sorte de jeu de mot, à partir de son nom, à cause de son allure débonnaire qui faisait qu'il semblait aller lentement mais qu'il arrivait toujours à temps ... chacun aura son explication mais tous s'entendront sur le fait qu'il était passionné de foot et qu'il a laissé, dans le coeur de beaucoup, le souvenir ému d'un jeune toujours souriant et engagé pour son village. Il est parti bien trop tôt, laissant un grand vide dans la communauté levensoise.

Le stade de foot porte son nom; les murs des vestiaires sont ornés maintenant de cet « escargot-sportif », un peu facétieux, pour nous le rappeler et symboliser notre attachement à sa mémoire.



A l'initiative de plusieurs proches et de Thierry Alfocéa, Vice-Président du club de football, l'Entente Levens Tourette-Levens (ETLT): minute de silence, moment de recueillement en mémoire de Cyril Lescarret, lors des coups d'envois des matchs samedi 1er mars au stade de Levens en présence de M le Maire Antoine Veran entouré d'élus.



**REJOIGNEZ LA
RESERVE CIVILE
ET CITOYENNE !**

**Un engagement citoyen, bénévole et solidaire
pour la commune et les citoyens**

On a besoin de vous !



REJOIGNEZ LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE !

Dans la perspective de constituer une réserve communale de sécurité civile sur le territoire levensois, nous vous remercions d'adresser votre souhait d'en faire partie à la mairie de Levens.

L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les équipes municipales en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie.



La collectivité levensoise lui souhaite une douce retraite auprès de son mari; ils auront le temps de faire de beaux voyages et de partager de jolis moments en famille.

Au revoir, chère Huguette !

La cloche a sonné, l'école est finie, l'heure des grandes vacances est arrivée, pour Huguette Cane, agent municipal détaché aux écoles et à l'entretien des locaux communaux.

Huguette est avec nous et auprès des enfants de l'école élémentaire depuis novembre 2012. Avec son sourire et sa bonne humeur quotidienne, elle a su tisser des liens avec les écoliers, les enseignants et ses collègues.

Son dernier jour a été chargé en émotion car, petits et grands, à l'école, ont voulu lui témoigner leur affection avant son départ vers une retraite bien méritée.

M le Maire Antoine Veran, entouré d'élus, de Valérie Guido DGS, de Céline Faraut DGA / RH a tenu à lui faire part, lors d'un moment de convivialité, de sa reconnaissance pour son dévouement et son engagement sans faille au service de la collectivité insistant sur sa disponibilité, sa gentillesse et son grand cœur.

Nombreux ont été là pour lui dire au revoir et pour ouvrir la porte vers une nouvelle vie.

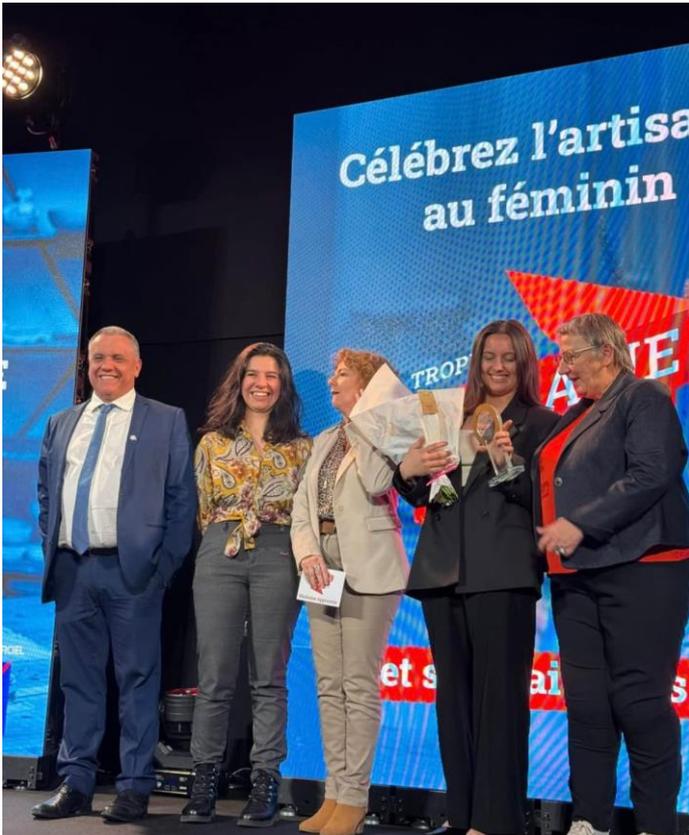


Iléana Viotti élue Madame Artisanat Apprentie 2025.

Le 4 mars 2025 restera une date mémorable pour Iléana Viotti, qui a été élue Madame Artisanat Apprentie 2025.

Tout commence en février lorsque la jeune apprentie pâtissière décide de tenter sa chance à ce concours organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, visant à valoriser et soutenir les femmes dans le domaine de l'artisanat. Sans grande attente, elle remplit un dossier détaillé dans lequel elle raconte son parcours, son engagement et sa passion pour son métier.

Quelques semaines plus tard, une première surprise : sur plus de 1150 candidatures, Iléana fait partie des cinq finalistes ! Un appel de la Chambre des Métiers lui annonce la nouvelle, un moment de joie et d'émotion intense pour la jeune femme.



Direction Paris pour la finale, une épreuve de plus à franchir. Sans trop d'attente mais avec beaucoup de fierté, Iléana se prête au jeu. Et contre toute attente, elle décroche le titre tant convoité ! Une consécration qui représente bien plus qu'une récompense : une reconnaissance de son travail, de son engagement et de sa passion pour l'artisanat.

Grâce à cette distinction, Iléana Viotti espère inspirer d'autres jeunes femmes à s'engager dans l'artisanat et à faire valoir leur savoir-faire. Ce titre lui offre une visibilité précieuse et une belle opportunité pour mettre en lumière son métier et son parcours.

Bravo à elle pour cette belle réussite !

SAVOIR +

<https://ivpatisserie.com/>
Plan du Var

173 avenue porte des Alpes 06670 Levens Plan du Var

Point de retrait possible : Saint Isidore

2 avenue Auguste Verola 06200 Nice

macaront08@gmail.com

06 37 01 20 91



Visite de notre Députée Christelle D'Intorni au côté d'Antoine Veran.

Le moulin de Levens.

Chaque année, c'est près de 150 tonnes d'olives qui sont triturées dans ce moulin à la pointe de la technologie où l'on produit de l'huile et de la pâte d'olive d'une grande qualité.

Cette rencontre lui a permis d'aborder, avec les acteurs de la Coopérative oléicole de Levens, des enjeux cruciaux, notamment l'impact de la redevance excessive sur les margines, qui fragilise les petites exploitations concernées et menace, à terme, la pérennité de l'oléiculture locale.

Un enjeu pour lequel la Députée a saisi le Ministre de l'Agriculture d'une question écrite.



La base F.O.R.C.E 06.

Dans les Alpes-Maritimes, ce sont 182 agents qui œuvrent chaque jour à prévenir les risques naturels et protéger notre territoire. Ils sont un rouage essentiel de nos forces de sécurité. Cependant, le cadre d'emploi de nos FORSAP n'est pas à la hauteur de leur efficacité.

C'est pourquoi notre Députée a demandé au ministre de l'Intérieur, la création d'un corps spécifique des forestiers-sapeurs. Ce serait une juste reconnaissance pour leur dévouement et leur engagement quotidien pour notre sécurité.





PRESENTATION DU DEFENSEUR DES DROITS

Le défenseur des droits est une autorité indépendante, institué par la loi organique du 29 mars 2011. Il veille au respect des droits et des libertés. Il dispose de larges pouvoirs d'enquête et de différents moyens d'action pour régler les situations dont il est saisi.

SES MISSIONS

Le défenseur des droits intervient dans 5 grands domaines de compétences :

- **La Défense du droit des usagers des services publics**

Exemple: une personne qui ne perçoit plus ses allocations et qui ne parvient pas à obtenir une réponse de l'administration

- **La Protection des droits de l'enfant**

Exemple: un enfant en situation de handicap à qui l'on refuse l'inscription dans un club de sport

- **La Lutte contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité**

Exemple: une personne à qui l'on refuse un logement à cause de son origine

- **Le Respect de la déontologie des personnels de sécurité**

Exemple: le refus d'enregistrer une plainte par la police, la gendarmerie, ou des propos déplacés tenus par des forces de l'ordre, les agents de sécurité

- **La Protection des lanceurs d'alerte**

Assurer la protection des personnes signalant des violations graves de la loi

ORGANISATION DU DEFENSEUR DES DROITS

Le défenseur des droits est structuré autour d'un siège basé à Paris, où travaillent plus de 300 collaborateurs et collaboratrices, dont des juristes spécialisés. Ils sont chargés d'instruire les réclamations et de mettre en œuvre les politiques de promotion pour l'égalité et de l'accès aux droits. Le défenseur des droits s'appuie également sur un réseau territorial.

LE RESEAU TERRITORIAL DE PROXIMITE

Le défenseur des droits dispose également de plus de 570 délégués qui assurent des permanences dans plus de 870 points d'accueils répartis sur tout le territoire français. Ces points d'accueils se situent dans des préfectures, des maisons France services, des Maisons du droit et de la justice et dans d'autres structures de proximité.

Le recours à un délégué des droits est gratuit et impartial.

Toute personne peut saisir un délégué du défenseur des droits proche de son domicile pour être écoutée, informée, orientée et accompagnée dans la résolution amiable de son problème.

Si vous avez besoin d'aide pour faire respecter vos droits, le délégué du défenseur des droits, près de chez vous, vous accueille uniquement sur rendez aux adresses suivantes :

**Les 1er et 3ème jeudi du mois,
Maison du Département, 368 Avenue Porte des Alpes 06670 Plan du Var
Téléphone 04 89 04 35 00**

Les autres jeudis
CADAM, Préfecture des Alpes Maritimes, 147 boulevard du Mercantour 06200 NICE
Téléphone 0493722274

Vous pouvez également adresser votre demande par e-mail à :

marie.dos-santos@defenseurdesdroits.fr ou via le site officiel www.defenseurdesdroits.fr, rubrique demander de l'aide ou par téléphone au 09.69.39.00.00

Solidarité Mayotte. Grande générosité

Le conteneur a été chargé, mardi 18 mars, au siège de l'association ULIS (Unité Légère d'Intervention et de Secours) de Patrick Villardry, bien connu pour son engagement solidaire au service des populations en détresse.



Plusieurs tonnes de matériel scolaire, cartables, livres, crayons, cahiers, jouets etc... ont été chargées dans ce conteneur rempli à ras bord.

Fermeture contrôlée et scellée par M. le Maire Antoine Veran, Patrick Villardry et Didier Giordan, élu levensois à l'origine de cette action, entourés de Ghislaine Bicini, Danièle Tacconi et Michèle Castells élues, de nombreux bénévoles de ULIS, de Levens qui ont soulevé, porté, hissé les nombreux cartons très lourds remplis de « trésors » pour les petits écoliers de Mayotte.

Le conteneur sera récupéré sur place par des contacts connus et le matériel distribué par les enseignants sous les yeux vigilants de Patrick, Didier et Gilles qui partent là-bas organiser cette distribution. Une fois vidé, le conteneur servira de « club-house » pour le club de rugby local.



Merci à tous les donateurs, petits et grands, à la mairie de Duranus, à la mairie de Levens, au Département des Alpes-Maritimes, à Eric Collado pour son gala de charité présenté à Levens, aux commerçants de Levens, aux associations, aux clubs sportifs (Nice Hockey Club, Equipe de Rugby du Stade Niçois, Rugby Club Toulonnais, Clubs de Football Entente Levens-Tourrette-Levens, Falicon, Saint-André de la Roche, OGCNice), aux écoles et à tous les bénévoles engagés dans cette action humanitaire pour leur participation et leur générosité.

Le réseau Initiative Nice Côte d'Azur et trois jeunes entrepreneurs levensois

Le réseau Initiative France, association à but non lucratif, est un réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises.

La reconnaissance de la qualité des projets présentés permet un prêt d'honneur Initiative à taux 0, sans garantie demandée. Il constitue le pilier de l'offre de services d'Initiative France aux entrepreneurs Initiative.

Ce prêt renforce l'apport personnel et les fonds propres de leur entreprise. Il est octroyé par un comité d'agrément constitué de membres d'experts bénévoles des associations locales du réseau : chefs d'entreprises eux-mêmes ou experts de l'entrepreneuriat sur notre territoire (banquiers, experts-comptables, juristes...).

C'est ainsi que lors d'une cérémonie conviviale, en présence de M le Maire Antoine Veran, entouré d'élus, Mme Vanessa HAURET, co-présidente du Réseau Initiative Nice Côte d'Azur a remis à 3 entrepreneurs de la commune un chèque en reconnaissance de la pertinence et de la solidité de leur projet, actant ainsi la confiance du réseau dans leur projet et dans leur capacité à le développer.



Une grande satisfaction pour toutes et tous : M le Maire félicitant ces nouveaux acteurs du développement économique, a rappelé l'engagement passé auprès d'autres entrepreneurs dont l'entreprise est toujours en activité. Ils se sont investis avec enthousiasme, passion, audace, courage, sérieux et ils ont réussi !

Nul doute qu'il en sera de même pour ces 3 nouveaux acteurs sur notre commune.

Bonne route à Betty Oliviero, camion (rose !) itinérant de toilettage canin « Barber Dog », Elodie Poyard qui a repris « Le Relais des Templiers » et Céline Moderat d'Otemar qui a ouvert le salon de thé « Chez Céline » sur la Placette des Traverses.

N'hésitez pas à vous rapprocher du Réseau Initiative Nice Côte d'Azur si vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise pour bénéficier d'un accompagnement comptable et juridique.

Initiative Nice Côte d'Azur
208 boulevard du Mercantour
Space A – 3ème étage
06200 Nice
Téléphone : +33 4 93 62 03 03
<https://www.initiative-nca.fr/>



Conservatoire de musique de Levens : audition de la classe de piano



Joli moment musical, en présence des parents et de Michèle Castells, 1ère Adjointe représentant M le Maire Antoine Veran, offert par la classe de piano de M Giorgio Revelli : travail personnel d'une étude, travail de mémoire, passage des doigts sur le clavier et entraînement à jouer devant un public.

Des élèves concentrés ayant le désir de bien faire, le moment était une belle parenthèse !

Merci à Olivia, Kim, Chloé, Line, Laureen, Mathis et Lilou (cités dans l'ordre de leur passage) pour leur prestation et au professeur pour sa pédagogie attentive et bienveillante.

On attend avec impatience le Concert de fin d'année prévu au mois de juin !

Préservation de la Gentiane de Ligurie : Une mission sous l'égide du CBN Méditerranéen.

Le 21 mars, sous l'égide du Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBN Med), en collaboration avec Madame Katia Diadema, Responsable du Pôle Conservation et de l'antenne Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur – Direction de la Transition Écologique et de l'Environnement, une importante opération de préservation de la Gentiane de Ligurie a été menée dans le Férier.

Cette plante rare et précieuse est une espèce endémique, présente uniquement dans la partie orientale du département des Alpes-Maritimes. Son existence est donc particulièrement fragile: il est de notre devoir de veiller à sa conservation.

Une première phase printanière essentielle

Le programme de préservation s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Renforcement de la population par réensemencement, à partir de graines récoltées in situ sur plusieurs années, puis conservées au Centre de conservation ex situ du CBN Méditerranéen à Porquerolles.
- Pose de petits lots de graines dénombrés au sein de quadrats afin d'assurer une implantation efficace.
- Mise en place de placettes fixes de suivi (1 m x 1 m ou 0,5 m x 2 m selon les conditions du milieu) pour observer l'évolution du réensemencement.

Un suivi et une seconde phase prévus à l'automne

Cette première étape marque le début d'un suivi rigoureux de la Gentiane de Ligurie, permettant d'analyser l'efficacité du réensemencement. Une seconde phase interviendra à l'automne, avec d'éventuelles transplantations de plants, en fonction des résultats obtenus.

Ce projet illustre l'engagement des acteurs locaux et scientifiques dans la préservation de la biodiversité méditerranéenne et rappelle l'importance de la conservation des espèces rares dans leur habitat naturel.



Atelier Pâtisserie

organisé par le CCAS, le mercredi 27 novembre, pour préparer les gourmandises qui ont été partagées lors du lancement des Illuminations de Noël, le vendredi 29 novembre, sur la Place de la République.

Biscuits, pains d'épice, petits sablés ont été confectionnés par les enfants du Centre de Loisirs de l'école élémentaire, le matin, sous la bienveillance de l'équipe d'animation d'Adrien Varani. L'après-midi, les ados de la MDJ, accompagnés d'Audrey Arneodo ont pris le relais et se sont attelés à la « pâte » !

Ces petites mains pâtissières ont travaillé dans une ambiance festive de chants de Noël menée par les ados. Les adultes présents, invités ou par l'odeur alléchés, ont validé les réalisations et décerné aux enfants, le « Diplôme du Petit Lutin Pâtissier ».

Une belle complicité intergénérationnelle qui fait chaud au cœur en ces temps bouleversés !

Au total, ce sont 964 biscuits qui ont régalé petits et grands.



Noël des Séniors

Jeudi 12 décembre, l'ensemble des Séniors de la commune était convié au traditionnel Noël des Séniors organisé par le CCAS.

Au programme : un magnifique spectacle de cabaret qui a enchanté tous les convives, suivi de la distribution des paniers de Noël.

Un moment chaleureux et convivial qui reflète l'esprit de Noël et la solidarité de notre commune.

En tout, 401 paniers distribués cette année pour apporter un peu de magie et de réconfort en cette période de fêtes.

Merci à tous les participants, élus, agents du CCAS, Services Techniques qui ont contribué à la réussite de cet événement !

Un générateur de lien social

Tout au long de l'année le CCAS vous propose de nombreuses animations

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

5 Place de la République - 06670 LEVENS

Elodie BOTHOREL

Responsable du service

Tel: 04 93 91 61 25

www.levens.fr

De bonnes nouvelles !

Dans le dispositif «Soutien à la lecture publique et aux bibliothèques » et dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition de Livres (FRAL), une subvention a été obtenue de la Région Sud pour un montant de 3000 euros.

La commune ayant, quant à elle, engagé 2000 euros...voilà la belle somme de 5000 euros pour poursuivre le renouvellement de fonds de livres à destination de tous les lecteurs, petits et grands !

Chaque année, la commune achète pour 5500 euros de livres et 600 euros de jeux de société pour la médiathèque municipale.

De plus, la Médiathèque Départementale des Alpes- Maritimes met à disposition gratuitement des livres, des jeux, des dvd et des cd pour diversifier l'offre aux abonnés.

Merci à Céline Faraut pour ses recherches d'aides financières et sa gestion efficace des « bons plans ».

Des livres, des jeux, des films, de la musique... des remèdes contre l'anxiété, l'insomnie, la solitude... le plaisir de lire, d'écouter, de voir !

Ne boudez pas votre plaisir ...venez rendre visite à Laura qui vous accueillera et saura vous conseiller si vous le souhaitez !

Les Soirées « Jeux de société »: belle réussite

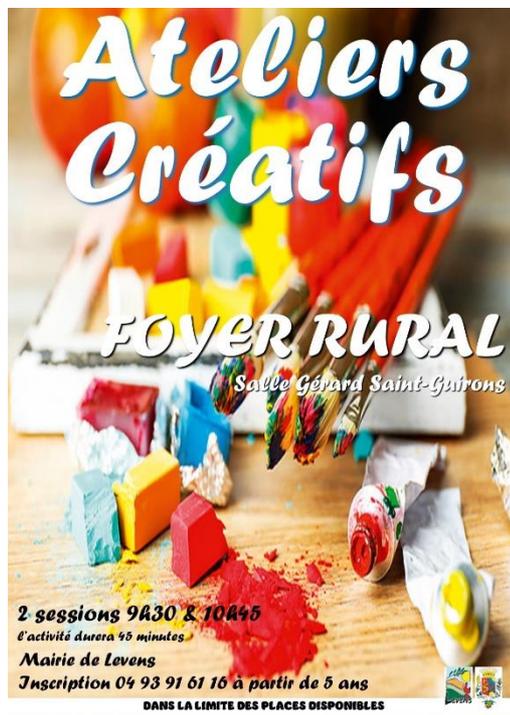


Organisées par la Bibliothèque municipale sous la houlette de Céline et Laura

Horaires d'ouverture
 mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 samedi de 9h à 12h
Nous contacter
 Téléphone : 04 92 00 20 54
<https://levens.mediatheque06.fr/>

Les dates à retenir

Samedi 26 avril
 Samedi 17 mai
 Samedi 24 mai
 Samedi 14 juin



Synthèse des emprunts à la bibliothèque depuis 2017

Les données des emprunts annuels à la bibliothèque montrent une évolution marquante au fil des années :

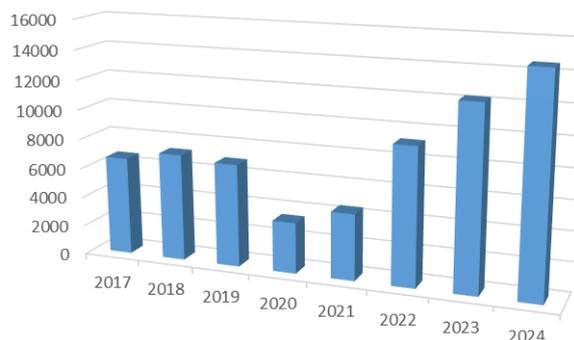
Tendance à la hausse :

De 2017 à 2019 , les emprunts se situaient entre 6600 et 7200 par an. 2020 et 2021 ont enregistré une forte baisse (3433 et 4464), en raison des restrictions sanitaires liées à la pandémie.

Depuis 2022 , une nette reprise est enregistrée avec une progression constante : 9232 en 2022, 12 254 en 2023 et 14 569 en 2024, soit plus du double par rapport à 2021 !

Conclusion : une fréquentation en forte augmentation !

emprunts sur un an



La Bibliothèque municipale Frédéric Maurandi-LEVENS ouvre une annexe au Hameau de Plan du Var.

Les habitants de ce quartier bénéficient d'une antenne de la bibliothèque, l'adhésion annuelle est de 12 euros à régler par chèque pour toute la famille.

Mairie annexe de Plan du Var

Du lundi au vendredi de 8h à 11h

Réservation possible sur place ou en ligne sur : <https://levens.mediatheque06.fr/>
 3 livres, 2 cd et 2 dvd par personne.



Fête de Noël

Ils étaient 22, âgés de 10 à 16 ans à se retrouver pour fêter la fin de l'année, autour d'un repas convivial, dans un cadre différent de celui de leur « Villa » du Grand Pré.

Chacun a apporté un cadeau à découvrir et à s'offrir lors d'un tirage au sort.

Une initiative joyeuse proposée par les animateurs Audrey et Romain saluée par une petite visite de M le Maire Antoine Veran, accompagnée de Michèle Castells, Première Adjointe et de Jeannine Planel, Adjointe déléguée à la Jeunesse.



Vacances d'hiver 2025



CULTURE NUMÉRIQUE
PARENTALITÉ
SPORT ET NATURE
INTERCOMMUNALITÉ
PARENTALITÉ



ATELIER
CRÉATIF
FLOPAGE



SPORT & NATURE



Les enfants de Levens ont eu la surprise de recevoir la visite du Père Noël assisté de Ghislaine Bicini, Jeannine Planel, Sophie Laloum élues déléguées à l'Education et à l'Enfance et de Céline Faraud DGA en charge administrative des Ecoles et de l'Enfance.

Au programme : distribution de chocolats et de livres pour le plus grand plaisir des petits écoliers !

Un moment magique pour célébrer l'esprit de Noël et ravir les enfants avec des cadeaux bien mérités.



Comme l'an dernier, Madame Christelle D'INTORNI, notre Députée, a sélectionné trois écoles de la 5ème Circonscription, afin de participer au concours de dessins permettant d'illustrer sa carte de vœux pour l'année 2025. C'est avec grand plaisir et fierté que les classes de CM1 de Madame et Monsieur Colletta, ainsi que la classe de Madame GELIS ont accepté de relever ce défi.

Dans un premier temps, le projet a été expliqué aux élèves qui ont tout de suite été motivés. Le dessin choisi aurait la chance d'être imprimé sur la carte et cette dernière serait envoyée à tous les électeurs de la circonscription. Les enseignants ont donc présenté, pour commencer, ce qu'était la 5ème Circonscription et quels étaient les villages qui en faisaient partie. C'est donc tout naturellement qu'il a été décidé que les dessins représenteraient un village. Concernant le choix précis de ce dernier, les enfants ont été libres. Pour certains, il s'agissait du village où ils vivent, pour d'autres, le village où vit la famille ou encore celui des vacances...

De nombreuses photos ont été visionnées, afin que chacun puisse s'en inspirer. Il y a eu une première étape au crayon gris et puis la mise en couleurs. Au fur et à mesure de l'évolution des dessins, on pouvait voir l'implication et l'application de chacun.

Dans un deuxième temps, les classes ont préparé la venue de la députée Madame D'INTORNI. Dans le cadre de l'enseignement moral et civique, les professeurs ont expliqué le rôle du député et le fonctionnement de l'Assemblée Nationale. Ceci a permis aussi de préparer des questions à lui poser le jour de sa venue.

Après décision du jury, Madame la Députée est venue, en personne, féliciter tous les élèves pour leur participation et principalement le gagnant : Gauthier. Elle a aussi pris le temps de répondre à toutes les questions durant une belle matinée de partage.

Puis elle a tenu à offrir, à chaque classe, la Médaille de l'Assemblée Nationale, un exemplaire de « La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » et à rendre à chacun des enfants son « œuvre » plastifiée pour une jolie mise en valeur avec une gentille dédicace. Une belle façon de faire découvrir les valeurs citoyennes aux plus jeunes.

(reçus dans l'auditorium par M le Maire Antoine Veran, Mme Michèle Castells 1ère adjointe, Mme Ghislaine Bicini Adjointe déléguée aux écoles, Mme Danièle Tacconi élue chargée du Protocole, Mme Céline Faraut, DGA en charge des Affaires Scolaires, Mme Marie Allena en charge de l'Organisation, M Hugues Thomas, Régisseur).



Pour tout renseignement et inscription :

Conservatoire tél : 04 93 83 60 40

email : contact@cdm06.fr

CONSERVATOIRE
DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE
DES ALPES-MARITIMES
LEVENS

Batterie
Guitare
Orgue, Piano
Trompette
Violon
Formation musicale



Les enfants du Centre de Loisirs ont participé au 3^e concours de dessins créé à l'initiative de la Sénatrice et Conseillère Départementale Alexandra Borchio-Fontimp sur le thème, cette année, « Dessine-moi ta commune ».

Nos petits Levensois ont proposé des créations originales et recherchées mais il n'y a eu aucun gagnant ! Ils ne sont, cependant, pas partis bredouilles : ils ont reçu un livre magnifique qui est mis à la disposition de toutes et tous, à la Bibliothèque municipale.

Une action menée par le Conseil départemental pour la mise en valeur et la préservation de notre territoire, une Cérémonie de Remise des Prix solennelle mais chaleureuse à l'Hôtel du Département en présence de nombreux élus, de Jeannine Planel, Adjointe Déléguée à l'Enfance, représentant M le Maire Antoine Veran, accompagnée de Céline Faraut, DGA... voilà un joli moment pour clôturer l'année !

L'année prochaine, Levens remportera peut-être un prix ? L'expérience fut belle et l'important n'est-il pas de participer



Mini-projet passerelle / Environnement

Les services techniques et le Centre de Loisirs se rejoignent sous l'impulsion de Céline DGA et de Yoann Directeur des Services Techniques.

Dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires, ils ont eu l'idée d'installer davantage de pièges, des maisons à mésanges pour attirer ces oiseaux friands de chenilles.

Les enfants du Centre de Loisirs ont décoré ces petits nichoirs.

Mais pas n'importe comment ! Pas de couleurs flamboyantes, pas de fantaisistes artistiques !

Les enfants, guidés par leurs animateurs, ont fait des recherches pour choisir couleurs et décorations pour que ces abris soient les plus discrets possibles et ainsi, ne pas attirer les prédateurs!

Les ST ont verni ces maisons pour les protéger de la pluie et vont les installer dans les arbres.

Voilà un projet inter-services qui sensibilise les enfants à la protection de l'environnement et les implique dans la vie de la commune.

Lors de vos promenades, vous les apercevrez sûrement, cachées dans les arbres... cherchez-les mais surtout n'y touchez pas !

Un petit geste éco-citoyen de nos enfants et une belle rencontre dans un projet partagé avec les agents des Services Techniques !

Complémentarité et efficacité entre petits et grands ! Une belle rencontre intergénérationnelle !



ALSH : Signature du nouveau PEdT - Plan mercredi 2024/2027

Le PEdT-Plan Mercredi (Projet Educatif du Territoire), rédigé conjointement par Céline Faraut, DGA et Doriane Spezia, directrice ALSH a fixé des objectifs ambitieux :

- Favoriser le bien vivre ensemble dans le bien-être personnel
 - développer les habilités sociales et les compétences citoyennes chez l'enfant
 - permettre le développement de l'enfant dans sa personne humaine
 - développer la reconnaissance au travail
 - développer la cohésion d'équipe et l'organisation adhocratique
- Développer la cohésion sociale
 - permettre à l'enfant de s'approprier son cadre de vie
 - accompagner l'enfant dans son parcours de vie
 - permettre à l'enfant de prendre sa place dans la communauté
 - développer la communication et renforcer la qualité de la relation

Le travail mis en place par les directeurs Eva Blondel, Doriane Spezia et Adrien Varani entourés de leurs équipes d'animation sous la responsabilité de Céline Faraut, est reconnu par ses avancées sur les objectifs inclusifs et la cohérence éducative.



La commune continue d'avancer sur le chemin de l'éducation inclusive et de sa réussite; la reconnaissance est au rendez-vous puisque la fréquentation des services ne cesse de progresser. Le travail engagé dans le précédent PEdT a posé les jalons pour que cette charte de qualité particulièrement dans le domaine de l'inclusion, se poursuive dans ce nouveau projet triennal validé par les administrations partenaires.

La voie entreprise par la commune autour de la cohésion sociale (développement personnel de chaque enfant au cœur de sa vie locale, dans un souci d'estime et de respect réciproques du lieu et des personnes, organisation partagée des équipes impliquées dans les projets) est donc la bonne.

Des projets de passerelle ont été évoqués avec les acteurs du monde scolaire et ceux du monde de l'animation pour mieux travailler ensemble toujours dans l'intérêt des enfants, objectif commun.

Le PEdT inclut également le Plan mercredi, label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires selon une charte qualité exigeante fixant les objectifs suivants :

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires
- assurer l'inclusion et l'accessibilité des tous les enfants (sans oublier les enfants définies comme "atypiques", ayant des besoins spécifiques) souhaitant participer à l'accueil de loisirs
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives (découvertes d'œuvres, spectacles, expositions tournois ...)



Le PEdT-Plan mercredi pour la période 2024/2027 est formalisé dans une convention tripartite précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre.

Cet engagement permettra, en outre, de bénéficier de l'aide financière accordée par la CAF à notre collectivité et de la modulation du taux d'encadrement en fonction des tranches d'âge et de la durée de l'accueil sur le temps périscolaire.

Ont signé ce Plan : M Bertrand RIGOLOT représentant M le Directeur Académique Laurent MERCIER, M Frédéric OLLIVIER, Directeur de la CAF, M le Maire Antoine Veran entourés de Mme Barbara BIGNON, Conseillère technique Enfance- Jeunesse CAF, de M Arnaud FORAY Référent Continuité Educative Service Jeunesse et Sports Education Nationale, des directeurs de l'ALSH Eva BLONDEL, Doriane SPEZIA et Adrien VARANI, de Céline FARAUT, DGA en charge du service Enfance-Jeunesse Mairie de Levens, de Michèle CASTELLS 1ère Adjointe et Ghislaine Bicini, Adjointe déléguée à l'Education.

M Rigolot et M Ollivier ont tenu à féliciter la commune pour son engagement dans ce projet porté, sur le terrain et au quotidien, par les directeurs de l'ALSH et leurs équipes avec un souci de bienveillance dans l'action en faveur des enfants.

Un moment important dans la vie et le fonctionnement de notre ALSH.



Rencontre avec Doriane et Adrien de l'ALSH de Levens : « L'accueil inclusif des enfants au Centre de Loisirs »

L'association API-end (association pour l'inclusion des enfants différents, facilitateur de parcours de vies) est venue à Levens pour faire un webinaire (une conférence en ligne) sur le thème de « L'accueil inclusif sur la commune de Levens » avec Doriane Spezia et Adrien Varani, les directeurs de l'ALSH de Levens.

Bonjour Doriane et Adrien, merci de nous présenter les projets mis en place pour l'accueil des enfants dans le périscolaire et l'extrascolaire de la commune.

A qui est destinée cette conférence en ligne ? Et pourquoi ?

Ce « webinaire » à destination des professionnels du secteur de l'animation, a permis d'exposer les différentes actions, mises en place dans notre structure d'accueil, à Levens, pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Comment en êtes-vous arrivés là ? Pourquoi, pour quoi et pour qui ?

Nous sommes agents de la collectivité depuis de longues années et après un travail d'expertise sur le terrain, nous avons voulu orienter nos actions dans le cadre du nouveau Projet Educatif du Territoire (PEDT) selon 2 axes : l'action en faveur des enfants et le soutien à l'équipe d'animation.

Depuis 2020, la commune de Levens est mobilisée en faveur de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

La loi de février 2005 visant la pleine participation des personnes handicapées à la vie sociale et citoyenne dans notre pays a notamment prévu pour les mineurs, l'accès à l'éducation en milieu ordinaire au plus près de leur lieu de vie. Evidemment, notre collectivité a eu besoin de temps pour mettre en œuvre cette situation dans un environnement non préparé aux adaptations techniques, matérielles et professionnelles.

Sur le terrain au quotidien, on constate une évolution de la société et des changements de comportements des enfants montrant parfois le besoin d'une prise en charge particulière, plus adaptée dans un contexte de bienveillance et d'attention par rapport à leurs besoins, à leurs attentes et aux attentes des familles.

Quelles ont été les premières initiatives ?

Les premières initiatives ont conduit à envoyer les responsables de service, en formation sur la question du handicap auprès du Groupe d'Action Départementale sur le Handicap.

Les directeur et directrices, les agents d'animation et d'encadrement communaux ont suivi :

- une formation sur la sensibilisation au handicap par le Pôle Ressources Handicap
- deux jours de formation avec une psychologue formatrice du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

Certains d'entre eux sont en formation continue sur le sujet des méthodes inclusives par leur participation au « flash pratique » proposé par l'association API-END 06 et le PRH (Pôle Régional du Handicap).



Le Pôle Ressources Handicap forme et soutient toutes les équipes de professionnels qui accueillent des enfants en situation de handicap dans les structures ordinaires (crèche, périscolaire, accueil de loisirs) des collectivités territoriales; en plus des actions de formation, Stéphanie Lucas, référente pédagogique, anime des webinaires mensuels dits "Flash Pratiques" sur des thématiques en lien avec les besoins des professionnels. A Levens, le PRH est venu mettre à l'honneur l'accueil inclusif réalisé par les équipes, et donner des idées aux collègues qui travaillent dans les ALSH du département. Le PRH est financé par la CAF et la SDJES.

Et au quotidien, sur le terrain ?

Ces formations et les actions mises en place concrètement sur le terrain permettent aujourd'hui, de proposer des activités de qualité aux jeunes Levensois, quel que soit leur profil, typique ou atypique, lorsqu'ils fréquentent nos accueils périscolaires et extrascolaires.

De plus, de cette démarche sont nés :

- le projet d'inclusion des ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) de Levens
- la création des livrets d'accueils pour les enfants concernés et leur famille

Comment articulez-vous vos projets dans votre PEDT à partir des projets éducatifs et pédagogiques communaux ?

La construction des projets éducatifs issus de notre PEDT a permis de choisir les interventions les plus pertinentes à mettre en place.

Tout d'abord, les projets éducatifs et pédagogiques communaux : le diagnostic a été établi, dans les services par les responsables de terrain, après un travail de réflexion élaboré en partenariat avec tous les agents du service d'animation.

Les constats de l'équipe ont amené les directeur et directrices à élargir le contexte d'intervention et à s'intéresser plus largement aux enfants à besoins spécifiques.

Ce faisant, il apparaît clairement que le bénéfice s'étend à tout le public accueilli.

Quelles sont les actions menées ?

Depuis la rentrée 2023, en partenariat avec les associations « La ferme ! » à La Roquette sur Var et l'association RECONNECT06 à Grasse, chaque accueil de loisirs (maternelle et élémentaire) bénéficie de 12 séances par an de médiation animale.

Les activités menées mettent tout le public en contact avec des animaux d'accordage reconnus pour leur capacité à être en phase avec l'humain (lapins, cochons d'Inde et chien).

Qu'avez-vous pu constater ?

Les bénéficiaires sur les comportements des enfants ont d'ores et déjà été observés dans nos accueils, particulièrement à l'élémentaire.

Et ensuite ?

Ensuite, aux vacances d'automne 2023, le projet éducatif des accueils a porté sur la méthode SNOEZELEN (pratique hollandaise de stimulation multisensorielle accompagnée et contrôlée) et la sensorialité (reconnexion entre le corps et l'intériorité de l'enfant).

Alors ?

Le projet a rencontré un très grand succès auprès des enfants et a permis d'atteindre des objectifs éducatifs comme l'équipe d'animation les avait peu observés jusqu'alors.

Des activités innovantes ?

La préoccupation du service Animation et des équipes est de toujours être au plus près des besoins des enfants qui leur sont confiés. Il faut prendre en compte l'évolution des profils des enfants accueillis. Nous avons réfléchi à de nouveaux projets particulièrement vers les enfants de maternelle.

Aux dernières vacances de février, les enfants ont participé à deux séances d'initiation au yoga dont la pratique sera amenée à se pérenniser dans un futur proche sur beaucoup d'accueil de loisirs : besoin de se détendre, de détendre le corps pour calmer les tensions, apprendre à contrôler sa respiration pour mieux appréhender le stress quel qu'il soit, à plus ou moins grande échelle, dans un environnement le plus apaisé possible.

L'installation de « cabanes » pour un moment et/ou un besoin d'isolement pour se reposer, pour être au calme, pour là aussi échapper, un moment, à la pression de la vie en collectivité ou pour un besoin physiologique ciblé.

En résumé ?

- projet de médiation animal
- installation de cabanes
- achat de matériel Snoezelen (relaxation et bien-être sensoriel et émotionnel des enfants)
- yoga des petits

Voilà des actions menées avec beaucoup de bienveillance et d'attention par rapport aux besoins et aux attentes de chaque enfant.

Cet accueil inclusif est un axe très important du PEDT (Projet Educatif du Territoire) de notre commune.

Vous avez partagé vos expériences ?

Oui, le projet a été communiqué à Mme Stéphanie Lucas, Responsable des « flash pratiques » pour Api-end06 et le PRH qui y ont trouvé un vif intérêt.

En contact avec Céline Faraut, Responsable administrative du service Animation de la commune, elle a proposé de rencontrer les directeurs afin de connaître les méthodes d'inclusion mises en œuvre dans les accueils de Levens.

C'est ainsi que le « flash pratique » du 3 mars 2025 suivi par une cinquantaine de personnes sur le département a mis en avant le service Animation de Levens, ses projets et pratiques pédagogiques alternatives.

La préoccupation du service Animation et des équipes est de toujours être au plus près des besoins des enfants qui leur sont confiés.

Les évolutions des profils des enfants accueillis ont conduit l'équipe de direction à réfléchir à de nouveaux projets particulièrement vers les enfants de maternelle sous la responsabilité d'Eva Blondel.

Et l'axe 2 de vos actions par rapport à l'équipe d'animation ?

Bien sûr la formation, comme nous l'avons expliqué plus avant est un point primordial. Le soutien à l'équipe est une nécessité.

Pour mener à bien, autant que faire se peut, ces projets, il faut que l'équipe soit impliquée. Nous nous attelons à développer la cohésion d'équipe et l'organisation partagée en offrant le plus d'autonomie possible aux agents ; c'est une organisation de plusieurs sur un travail commun multipolaire. Ce travail autour d'une cohésion sociale du groupe conduit à des résultats valorisants et reconnus. La compétence des agents se développe collectivement en faveur de l'inclusion et des besoins spécifiques des enfants.



Et les parents ? Comment sont-ils informés et associés ?

Les activités sont exposées régulièrement afin que chaque parent soit informé.

Nous avons mis en place aussi un « Livret d'accueil de l'enfant en situation de handicap ou à besoins spécifiques ». Ce livret a pour but de favoriser les liens sociaux et l'inclusion de l'enfant accueilli qui reste au cœur du dispositif.

Nous commençons par une rencontre avec les parents, avec l'enfant car la singularité est souvent difficile à partager et à accepter. Cet entretien sert à créer du lien et un sentiment de confiance.

Quel que soit le problème, nous cherchons une solution qui ne sera peut-être pas satisfaisante à 100% mais qui aura eu le mérite d'apporter une prise en compte, une prise en charge, une écoute attentive pour conduire vers une amélioration la plus petite soit-elle... et c'est déjà une réussite !

Le vivre ensemble permet de grandir ensemble : notre démarche part de là.

Nous œuvrons pour développer l'habileté sociale des enfants, la compétence citoyenne et l'épanouissement de sa personne en tenant compte des spécificités de chacun, surtout ceux pour lesquels il y a des besoins particuliers.

A partir de cette démarche, le bénéfice des actions menées s'étend à tous les enfants accueillis : on peut alors parler d'une inclusion réussie.

Merci à vous deux pour ce moment d'échange

En conclusion

La société n'en est encore qu'au début de la dignité due à tous les citoyens, de nombreux progrès restent à faire, le chemin sera sans doute encore long pour que chacun accède à la reconnaissance dont il a droit.

Mais le service d'Animation de Levens y est fermement engagé et actif pour les enfants de la commune.

Voilà ... un éclairage de ce qui se passe dans le Service Animation de Levens : ce n'est pas de la garderie mais un véritable accueil adapté, le plus et le mieux possible, à tous les enfants.

Un grand merci à toute l'équipe de l'ALSH autour de Doriane et Adrien, particulièrement impliqués dans ces projets au service de nos petits, sous la responsabilité de Céline Faraut DRH/DGA en charge du Service Education-Animation-Jeunesse et de Jeannine Planel, Adjointe déléguée à ce pôle.

Bravo aux enfants pour leurs magnifiques réalisations ! Les créations pleines de couleurs et de créativité annoncent un printemps joyeux et festif.

Un grand merci à Fabienne pour son dynamisme et son implication dans l'animation de la Ludothèque !



Ludo thèque

Tous les lundis et jeudis
De 9h à 12h

Fermé pendant les vacances

Tarif de l'adhésion : 12€
Pour l'année scolaire

Qui peut y venir ?
Les enfants de 0 à 3 ans
accompagnés de leurs
parents, grands-parents,
nounous, assistantes
maternelles...

C'est un espace dédié au jeu, où l'on peut
jouer sur place.

On lit, on se retrouve, on apprend à se
connaître; on se fait de nouveaux amis,
on danse, on peint, on dessine, on écoute
des histoires, on fête des anniversaires



MAIRIE DE LEVENS Service Communication

Avenue Robert Préaud - Tél. 04 93 79 83 09



La saison commence sur des bases encore plus élevées que l'an dernier ! JUDO CLUB LEVENSOIS

Un début en fanfare :

Liv Troianovski sacrée Championne des Alpes-Maritimes en catégorie minimes.

Aurèle François remporte une brillante victoire au premier critérium départemental benjamin.

2 engagés, 2 titres: une performance

Félicitations à nos jeunes champions et merci à tous ceux qui les soutiennent. La saison est lancée... et ce n'est que le début !



12 qualifiés pour les Championnats de France (contre 9 l'an dernier) ! Une belle progression pour le petit club qui espère encore plus de médailles nationales à venir !



Pour la première fois de l'histoire du club, une athlète a été sélectionnée pour intégrer l'équipe départementale des Alpes Maritimes qui participera aux Championnats de France par équipe minimes France Judo les 10 et 11 mai prochain.

Grâce à sa superbe médaille de bronze obtenue au dernier circuit régional de Saint Raphaël, Liv Troianowski va pouvoir affronter les meilleures combattantes nationales à cette occasion, alors qu'elle est encore minime 1^{ère} année!!

Elle représentera fièrement et avec honneur son club et son village!!

Le Tennis Club de Levens s'agrandit avec l'ouverture de deux courts de Padel !

Venez découvrir cette discipline conviviale et dynamique, accessible à tous, que vous soyez débutant ou joueur confirmé !

Que ce soit pour s'amuser entre amis, en famille ou pour s'entraîner sérieusement !

Renseignements et réservations auprès du Tennis Club de Levens.

+33 7 86 11 08 56

bovis.romain@gmail.com



La Team AMSL Trial Levens au Championnat de France à Goudargues les 29 et 30 mars 2025



Photos @mandphoto

Dimanche 12 janvier, plus de 100 danseurs de l'AMSL DANSE se sont réunis pour un magnifique "moment dansé" avec leurs professeurs, Céline Roussel et Jérémy Lassouque.

Après un échauffement haut en couleurs, chaque groupe a présenté un échantillon de son travail depuis la rentrée.

Ce bel après-midi s'est clôturé dans la convivialité autour de la galette des rois, un moment de partage apprécié de tous !



Comme chaque année, l'AMSL DANSE Levens est présente au Carnaval de Nice. Merci à Nadia et Gilles Povigna de France Festivités de nous permettre cette belle expérience.



Samedi 1^{er} mars, le Conservatoire de Nice a accueilli un grand spectacle caritatif ayant pour but de soutenir l'association "Beagles of Burgundy".



LE SAVIEZ-VOUS ? Cours et ateliers d'anglais pour tous les âges !

English Spot est une association dédiée à l'enseignement de l'anglais pour tous les âges, des tout-petits aux adultes. Sa mission est de rendre l'apprentissage de l'anglais accessible et agréable, en proposant des méthodes interactives et adaptées à chaque public.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à nous contacter:

association.englishspot@gmail.com

Sur Facebook <https://www.facebook.com/asso.englishspot> , Instagram pour rester informés des dernières nouvelles et événements !

<https://englishspot.fr>

Une nouvelle association levensoise " Les chats errants de Levens "

L'association « Les chats errants de Levens » a eu le plaisir de se présenter aux Levensois venus rencontrer ses très actifs créateurs. Sa mission : contribuer au bien-être des chats-sans-proprétaire-identifié de notre commune.

La Présidente, Fernande Huzler surnommée « Fanfan », a exposé les objectifs de l'association créée au mois de janvier 2025. Elle découle des actions relatives aux soins médicaux, nourrissage et stérilisation menées sur le terrain depuis 3 ans avec Jean-Pierre Russo, à présent Secrétaire et Jacques Dievert, le Trésorier adjoint.



La convention mise en place par la commune, il y a quelques années, avec « Le panier de Lilloo » et l'association « 30 millions d'amis » fut efficace pour lutter contre la prolifération. Sa reprise avec « Les chats errants de Levens » permettra cette année de financer la stérilisation d'une vingtaine de chats errants. Ils seront également identifiés et deviendront ainsi des « chats libres ».

Au fil de la réunion, les personnes présentes ont fait part de leurs attentes et problèmes. Localisant les « îlots » de chats présents sur la commune de Levens, ils seront des observateurs vigilants de l'état de santé de ces animaux que beaucoup nourrissent et soignent déjà à leurs frais. Des rendez-vous ont été pris pour des interventions de nos bénévoles dès le lendemain !

Apparemment conquis, chacun a voulu adhérer à l'association en remettant au moins 30€ à la trésorière, Caty Maurandi. Vous pourrez prochainement intervenir sur la page Facebook de l'association, en gardant à l'esprit que seuls les intervenants respectueux et investis sont bienvenus, les adeptes de « philosophie de comptoir » et colporteurs de ragots sont priés de passer leur chemin.



Si vous souhaitez rejoindre cette quarantaine de membres actifs et attentionnés, contactez Fanfan au 06 20 34 85 38 et laissez-lui vos coordonnées.

Nul doute qu'elle vous rappellera rapidement !

M le Maire Antoine Veran, sensibilisé à la cause, tient à remercier et à féliciter les fondateurs-acteurs de cette association pour leur engagement dévoué, la Mairie restant un partenaire attentif et coopérant.

Contact : Fanfan (Présidente) 06 20 34 85 38



Les travaux de revêtement de la dernière partie du Chemin du Vignal inférieur sont achevés.

Pose d'un revêtement bicouche sur 300 m.

Coût de l'opération : 12 240 € HT



Après plusieurs années occupées à réaliser les acquisitions foncières, après plusieurs procédures juridiques, le rétrécissement de la route, Quartier Sainte-Anne, Route de La Roquette, a laissé place à une double voie sécurisée avec plus de visibilité et de fluidité pour les usagers.



Campagne de rebouchage des nids-de-poule effectuée au niveau du 536 Chemin du Vignal.

Ces travaux visent à améliorer la sécurité et le confort de circulation sur cette portion de route.



Les campagnes de reconnaissances géotechniques et structurales débutent sur le site de l'école élémentaire dans le cadre du projet de création d'un restaurant scolaire, de locaux pour le Centre de Loisirs et de la restructuration du groupe scolaire Saint-Roch.

Ces études préalables sont une étape essentielle pour garantir la réussite du projet et offrir aux enfants des infrastructures modernes.



Travaux de reconstruction du parapet, Chemin de la Madone, réalisés par la Métropole Nice Côte d'Azur



Le miroir de sécurité a été réinstallé au croisement de l'Avenue Général de Gaulle et de la Route de la Roquette pour améliorer la visibilité des automobilistes à ce carrefour.

L'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 fixe les Obligations Légales de Débroussaillage sur le territoire des Alpes Maritimes le long des infrastructures linéaires : sur le secteur métropolitain (massif de classe 2), il impose de manière systématique un débroussaillage à 7 mètres de largeur de part et d'autre des voiries ouvertes à la circulation publique.

Si, en sa qualité de gestionnaire routier, la Métropole intervient sur des opérations de fauchage dans la limite d'une largeur de 3 mètres sur les abords routiers, destinées à sécuriser la circulation et les usagers, elle a également effectué un travail d'analyse et de propositions, avec le concours de l'Office National des Forêts, en vue de l'établissement d'un schéma de débroussaillage différencié tel que le prévoit l'article 12 de l'arrêté.



Ce schéma de débroussaillage formalise la volonté de la Métropole de prendre en compte ses obligations légales tout en les appliquant avec discernement et en les graduant selon la sensibilité réelle des secteurs afin d'apporter un niveau de protection suffisant et d'une efficacité équivalente.

Il a été approuvé par Arrêté Préfectoral du 22 septembre 2022 et se substitue ainsi à l'AP de 2014.

Pour tenir compte des préconisations environnementales, sa mise en œuvre sur la commune a démarré début novembre 2024 avec l'entreprise MARIA Frères pour les zones à débroussailler à 7 m de profondeur (86 000 m² sont concernés), selon le planning suivant :

- RM19 Rte de Duranus
- RM19 Laval
- RM14 , route de la Grau
- RM20

Réalisations

- ✓ Travaux d'eau et d'assainissement de Avenue de Pampelonne.
 - ✓ Travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur l'Avenue du Sénateur Pellenc
 - ✓ Acquisitions d'un nouveau Duster hybrid aux Services Techniques et de deux Dacia « Spring » électriques pour le C.C.A.S
 - ✓ Installation d'un pigeonnier pour réguler la population de ces volatiles dans le centre ancien
 - ✓ Installation par la Métropole d'une borne IRVE en service sur le Parking Louis Roux, celle qui a été installée devant la Mairie sera prochainement en service
 - ✓ Installation de nids à mésanges
 - ✓ Achat de deux peignes vibreurs pour gauler les olives: les Services Techniques ont fait plus de 200 litres d'huile pour la collectivité
 - ✓ Passage aux LED dans plusieurs salles comme la Mairie, la Salle Fuon Pench
 - ✓ Rénovation en totalité de l'appartement 1er étage gauche du Palais Saint Roch
- Ajout de panneaux acoustiques au restaurant de la Piscine jugé un peu trop bruyant et réduisant ainsi le bruit (la réverbération pour être exact) de 1,6 à 0,9 soit plus de 40 %.
- ### En projet et/ou en cours
- ✓ L'opération de création d'un restaurant scolaire et de locaux pour l'ALSH, restructuration du groupe scolaire Saint Roch.
 - ✓ L'opération de réhabilitation et de transformation du local de l'ancienne perception des impôts en cabinet dentaire. 1 Place Joseph Raybaud.
 - ✓ L'opération de réhabilitation thermique d'un logement communal 4373 Route de Saint Blaise.
 - ✓ La Maison de Santé.



Dossier n° 1– Présenté par M. le Maire

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 25 voix pour, 2 voix contre (M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA)

- D'abroger le règlement intérieur du conseil municipal approuvé par délibération n° 1 du 22 septembre 2020 ;
- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal conformément au projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

Dossier n° 2– Présenté par Mme M. CASTELLS

POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 26 voix pour, une abstention (M. François Dominique SEINCE)

D'abroger les délibérations n° 4 du Conseil municipal du 26 mai 2020 et n° 6 du 11 avril 2024 ;

I- De charger Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite annuelle inférieure ou égale à 10 %, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies ou autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à savoir notamment les tarifs appliqués pour l'accès à la bibliothèque, à la ludothèque, pour les locations de salles, pour les concessions des cimetières, pour les repas de cantine, pour l'entrée à la piscine municipale, ainsi que les tarifs planchers et plafonds des accueils périscolaires et séjours... ;

3° De procéder, dans les limites fixées ci-après à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer à cet effet, les actes nécessaires :

- pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, chapitre 16, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen et long terme ;
- le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :
 - toute faculté de passer du taux variable au taux fixe ou vice et versa,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité de recourir à des opérations particulières (emprunts obligataires, emprunts en devises...),
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et /ou de consolidation,
 - la possibilité de modifier la durée du prêt,
 - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
 - toute faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

- Monsieur le Maire pourra procéder aux renégociations, réaménagements, remboursements anticipés, et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus ;

4 °De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5 °De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, d'établir des conventions précaires et révocables ;

6°De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

10°De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12°De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-é-3 ou au 1er alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans le cadre de la production d'un programme d'habitat mixte et de déléguer au cas par cas le droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier PACA ;

16°D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas susceptibles de se présenter :

- lorsqu'elle est demanderesse, défenderesse, appelée en cause, appelée en garantie, intervenante volontaire ou forcée, (pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'assignation, de constitution de partie civile, citation directe, référé d'une action conservatoire, désistement d'une action etc...)

- en matière gracieuse ou contentieuse,

- quel que soit l'ordre et le degré de juridiction.

Et de se faire assister par un avocat en cas de besoin,

De transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;

17°De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, que le conducteur soit ou ne soit pas l'auteur du dommage, dans la limite de 3000 € étant entendu que le risque "Responsabilité Civile" a été couvert par la voie de l'assurance ;

18°De donner en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19°De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 €, d'une durée de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière ;

20° d'exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;

21°De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;

22°D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

23°D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement;

24°D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à cent euros.

25°D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code.

II – Subdélégation

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les décisions prises dans ce cadre pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

III – Suppléance

Comme l'autorisent les articles L.2122-18 et 2122-23 précités, qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire, les délégations de pouvoirs qui lui sont accordées seront momentanément exercées par Madame Michèle CASTELLS, première adjointe.

Dossier n° 3– Présenté par M. le Maire

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n°2 du BP 2024

Dossier n° 4– Présenté par M. le Maire

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur la somme de 2 068.61 € au 6541 "pertes sur créances irrécouvrables - créances admises en non-valeur" ;
- De prévoir la dépense au budget en cours au chapitre 65 "autres charges de gestion courante".

Dossier n° 5– Présenté par M. le Maire

CONVENTION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES- SOLDE DES COMPTES LOYERS – CHARGES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention financière entre le Département des Alpes-Maritimes et la Commune, telle qu'annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- D'annuler les titres émis en 2019 et 2021, non recouverts, pour les loyers et charges des locaux occupés par le Département des Alpes-Maritimes pour la somme totale de 25 410.68 € ;
- D'émettre un nouveau titre de solde des comptes pour 7 249.93 €
- De prévoir les crédits nécessaires à l'article 673 (annulation de titres sur exercices antérieurs) au budget primitif 2024.

Retrouvez les vidéos et détails
des Conseils municipaux sur
www.levens.fr



Dossier n° 6– Présenté par M. le Maire

ACCORD DE PRINCIPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE SUR PLUSIEURS SITES DE LA COMMUNE EN VUE DE L'INSTAURATION D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES OU DE CONVENTIONS DE GESTION. COMPENSATION POUR LA CONSTRUCTION DU COLLEGE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de mise en place de mesures de protection environnementale sur les sites susmentionnés ;
- D'accepter que ces mesures compensatoires puissent être actées dans un contrat de type Obligations Réelles Environnementales (ORE) ou dans des conventions de gestion entre le Département des Alpes-Maritimes et la Commune afin de garantir la bonne application des mesures de compensation sur le long terme ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions de gestion ou d'obligations réelles environnementales avec le Département Des Alpes-Maritimes.

Dossier n° 7– Présenté par M. Nicolas BRAQUET

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE CHEMIN RURAL SITUE A LA GOURA, AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME CANFORA VINCENZO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De constituer une servitude de tréfonds sur le chemin rural propriété communale, conformément au plan ci-joint au profit de Monsieur et Madame Canfora moyennant l'euro symbolique ;
- D'autoriser le Maire à signer la servitude de passage établie sous forme d'acte notarié et tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier,
- De préciser que les frais d'établissement et d'enregistrement de l'acte de servitude seront à la charge de Monsieur et Madame Canfora.

Dossier n° 8– Présenté par M. Nicolas BRAQUET

VALIDATION DES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les projets de périmètres délimités des abords transmis par le Préfet des Alpes-Maritimes autour de l'ancienne Abbaye de la Madone des Prés, de l'église paroissiale Saint Antonin, du passage vouté et de la porte du rempart.

Dossier n° 9– Présenté par M. Nicolas BRAQUET

AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MODIFICATION D'UNE OUVERTURE - ECOLE MATERNELLE « LES OLIVIERS »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de Déclaration Préalable pour la modification d'une ouverture existante de l'école Maternelle « Les Oliviers » cadastrée A 467, 738, 739, 740, 741, 743, 816 et 818 située 58, Route de Duranus.

Dossier n° 10– Présenté par M. le Maire

MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU SIVOM VAL DE BANQUIERE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL "LA RITOURNELLE" A LEVENS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De confier la maîtrise d'ouvrage déléguée au Sivom Val de Banquière des travaux d'extension et de réaménagement de l'établissement multi-accueil "la Ritournelle" à Levens pour un coût prévisionnel de 1 000 000 € T.T.C., d'autoriser Monsieur le Président du Sivom Val de Banquière:
- à solliciter les subventions notamment auprès de la CAF, du Département des A.M. ;
- prendre en charge la consultation des opérateurs économiques, signer et gérer les marchés de travaux selon les modalités précisées dans la convention jointe ;
- et, en général, effectuer toute démarche administrative nécessaire à l'aboutissement du programme.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Sivom Val de Banquière la convention de maîtrise d'ouvrage ad hoc et tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.



MAIRES&CITOYENS

Une plateforme de démocratie participative gratuite et modulable.

Actualités communales
Alertes et campagnes SMS
Boîte à idées et entraides
Sondages
Signalements
Groupes de discussion



Dossier n° 11– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – ANNEE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer 5 postes non permanents d'adjoint d'animation dont le temps de travail et la durée des contrats seront fonction des besoins du service notamment des inscriptions aux centres de loisirs pour les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne 2025. La rémunération sera calculée sur la base du premier échelon du grade d'adjoint d'animation. Il est précisé qu'un contrat sera établi pour chaque agent détaillant les fonctions, la période d'embauche, le temps de travail et la rémunération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents contractuels saisonniers nécessaires au fonctionnement des services susmentionnés, et à signer tous les documents afférents.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025.

Dossier n° 12– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA COMMUNE :

MISE EN PLACE D'UNE PART COMPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP ET INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIERE POLICE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier le régime indemnitaire des agents de la commune de Levens tel que précisé dans la présente délibération ci-dessous
- D'abroger la délibération n°7 du 19 décembre 2019 mettant en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement dans la fonction publique (RIFSEEP) ;
- D'abroger la délibération 5 du 29 juin 2021 relative aux indemnités horaires pour travail du dimanche et jours fériés et l'indemnité horaires pour travail normal de nuit.

Dossier n° 13– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

DELIBERATION Etablissant les modalités relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), aux repos compensateurs et aux heures complémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modalités relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, repos compensateurs et heures complémentaires.
- D'abroger la délibération n°10 du conseil municipal du 19 novembre 2020 établissant les modalités relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires basée (IHTS) et les repos compensateurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toutes décisions concernant l'application de cette délibération.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires correspondant.

Dossier n° 14– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

MODIFICATION DES MODALITES DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instaurer la monétisation et la prise en compte au sein du RAFP des jours épargnés dans le Compte Epargne Temps des agents territoriaux de la collectivité.
- De fixer les modalités d'application du Compte Epargne Temps comme indiqué dans le règlement annexé à la présente délibération.
- D'abroger la délibération 6 du 19 décembre 2019 relative à l'instauration du Compte épargne temps.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire appliquer le règlement du CET et de signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Dossier n° 15– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de Levens ;
- De souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;
- De participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la protection sociale complémentaire pour la couverture du risque Prévoyance des agents ;
- De confier au service des Ressources humaines la gestion administrative de la convention.

Dossier n° 16– Présenté par Mme Michèle CASTELLS

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE FRAIS DE SANTE DES AGENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Levens ;
- De fixer la participation financière à hauteur de : 15 € par mois et par agent à compter du 1er janvier 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la protection sociale complémentaire pour la couverture du risque Santé des agents ;
- De confier au service des Ressources humaines la gestion administrative de la convention.

Dossier n° 17– Présenté par M. le Maire

PARTENARIAT FINANCIER POUR LE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de facturation du coût résiduel de la journée enfant aux communes extérieures dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires et extrascolaires (mercredis, petites vacances et grandes vacances) de la commune de Levens.
- De décider que le montant facturé sera calculé sur la base du coût résiduel de l'année n-1 (toutes subventions déduites) multiplié par le nombre de journées enfants de l'année n.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec chaque commune concernée et tous documents liés.

Parole à l'opposition municipale



J'aime Levens

Ensemble, construisons une vision d'avenir pour notre commune !

En début d'année le groupe d'opposition « J'AIME LEVENS » a vu le jour sous la forme d'une association de citoyens levensois réunis autour de François SEINCE RAYBAUD dans la perspective des élections municipales de 2026.

Nous souhaitons porter un regard lucide sur l'impact des projets municipaux sur la vie de notre communauté. Nous souhaitons promouvoir une réflexion éclairée sur l'avenir de notre commune de Levens Plan du Var. Nous croyons à la transmission intergénérationnelle du patrimoine levensois, immatériel et culturel en y associant les nouveaux résidents.

Le site internet www.jaimelevens.fr a été créé pour vous informer sur la réalité de notre village et pour recueillir vos avis, vos propositions et vos préoccupations pour construire l'avenir de notre commune. De nombreuses rencontres, concertations et réunions d'information publiques et privées ont d'ores et déjà eu lieu afin de vous permettre de rencontrer notre candidat et de lui faire part de vos préoccupations, mais aussi de vos suggestions pour plus de transparence et de démocratie dans la gestion de notre commune.

Une restitution de vos idées aura lieu prochainement à l'occasion d'un pique-nique citoyen...

D'ici là, il est essentiel que vous mettiez à profit l'outil de consultation mis à votre disposition sur notre site internet www.jaimelevens.fr pour continuer de nourrir notre réflexion commune jusqu'aux prochaines échéances de 2026.

Nos élus du groupe d'opposition municipale sont disponibles pour échanger et vous représenter si nécessaire.



n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux ou à nous contacter
contact@jaimelevens.fr

Dimanche 24 novembre

« L'Histoire du Soldat » d'Igor Stravinsky et Charles Ferdinand Ramuz.

Magnifique moment partagé grâce à de talentueux artistes !



Vendredi 29 novembre

Lancement des illuminations !

Joli moment partagé avec les enfants et leur famille autour d'un petit buffet agrémenté de biscuits de Noël confectionnés par les enfants du CLSH, les jeunes de la MDJ et le CCAS.



Samedi 30 novembre

Téléthon





Dimanche 8 décembre
Fête de l'Immaculée Conception



Dimanche 15 décembre

Marché de Noël

Une superbe journée !

Merci à tous les exposants et aux très nombreux visiteurs qui ont permis la réussite de ce marché de Noël !

Merci aux enfants d'être venus à la rencontre de Mickey et Minnie et bien sûr du Père Noël accompagné de ses lutins !



Mardi 24 décembre

Messe de Minuit



Dimanche 5 janvier 2025

Cérémonie des vœux



Jeudi 23 janvier

Fête de la Saint Vincent



Mardi 21 janvier

Cérémonie des vœux à Plan du Var



Messe, procession et partage de la galette offerte par le Cercle Républicain de Saint Antoine de Siga



Samedi 25 janvier

Vernissage des expositions - Anita MARTINOLLI & Jackie RICCI-MAGALON

Samedi 25 janvier

Loto de l'A.I.P.E.L



Dimanche 26 janvier

Cassidy Oda, Levensoise, gagnante du Championnat de lancer de Paillassou organisé par Nissa Pantai, catégorie 6/11 ans.



Dimanche 2 février

Conférence « La voix dans la musique des XXème et XXIème siècles: petit guide d'emploi ». Avec projections vidéo et exemples sonores par Alain FOURCHOTTE, compositeur.



Dimanche 26 janvier

Concert Julien Martineau & Laëtitia Grisi. Piano à 4 mains.



Samedi 8 février

Concert de Folkmania



Dimanche 16 février

Gala de charité

Un après-midi sous le signe de la SOLIDARITÉ !

En présence de Patrick Villardry (Association U.L.I.S), coordonnateur de l'opération « Un cartable pour tous », et de l'équipe de bénévoles autour de Didier Giordan, M. le Maire, Antoine Veran, a tenu à féliciter l'organisation de toutes ces actions en faveur des enfants sinistrés de Mayotte.

Après le tirage de la tombola qui a fait de nombreux gagnants, Eric Collado a présenté son spectacle qui a inondé de fous rires l'auditorium ! Un grand merci à cet artiste, un homme au grand cœur, qui n'a pas hésité à offrir son spectacle au profit de cette opération de solidarité.

Un grand merci également à tous les généreux donateurs de la tombola et à tous les participants !





Samedi 8 mars
Théâtre "Non à l'argent"



Dimanche 9 mars
Carnaval



Un corso un peu écourté mais qui a ravi petits et grands !
Un grand merci à la famille POVIGNA pour les chars qui font toujours la joie des enfants !

Merci à la troupe Swingshow Nice , programmée par la Métropole Nice Côte d'Azur, pour cette superbe prestation avec des costumes magnifiques .
Merci à Koko pikasso pour ses sublimes maquillages !

Et enfin, merci à tous les participants !





Samedi 15 mars

CinéChorale "Voix et écrans: les classiques du cinéma qui font vibrer. Ensemble Vocal de Levens"



Dimanche 16 mars

Saint Patrick



Samedi 22 mars

2^e édition « Cartes blanches aux danseurs » de l'AMSL Danse



Dimanche 23 mars

Loto de l'AIPÉL - Association Indépendante des Parents d'Elèves de Levens.





Dimanche 31 mars

Concert Stephan & Leonbrard Rieckhoff. Violoncelle & piano



Les Samedis (1 fois par mois)

Les Sessions Niçoises



Information au Bureau d'Information Touristique de Levens 09 62 66 85 84

Ou

<https://boutique.explorenicecotedazur.com/my-adventure-levens.html>

« My Adventure » vous invite à relever la Grande Quête Hippique de Levens. Armé d'un sac d'exploration, vous vous aventurerez dans les ruelles pittoresques du village pour (re)découvrir son âme et ses secrets cachés.

Un jeu pour tous, « My Adventure » est conçu pour offrir une expérience immersive à tous les participants. Que vous soyez un explorateur solitaire à la recherche de défis personnels, une famille souhaitant partager un moment de complicité ou un groupe d'amis en quête d'une activité ludique, ce jeu d'exploration est fait pour vous.

Préparez-vous à explorer, à résoudre et à triompher dans cette Grande Quête Hippique au cœur de Levens !



my Adventure
Votre jeu d'exploration entre mer et montagne

21 JEUX D'EXPLORATION...
EXPLORATION GAMES...

...répartis sur tout le territoire Nice Côte d'Azur !*

...spread throughout the Nice Côte d'Azur territory !*



Découvrez Nice Côte d'Azur en vous amusant !
Have some fun and discover Nice Côte d'Azur!



* disponible en anglais à partir de Juin 2025
* available in English from June 2025

Naissances

Raphaël MOÏSE	16/11/2024
Antonin MERCIER	09/12/2024
Aydan MAKHOULF	11/12/2024
Manon BAILET	14/12/2024
Emile FORTUNÉ GARCIN	30/12/2024
Maïa BARREL	12/01/2025
Waël DIAS	22/01/2025
Yanah PEIFFER	30/01/2025



Ali BOUNEB	04/02/2025
Eva LAFUENTE	11/02/2025
Quintilia VITETTA	17/02/2025
Alba BORDONADO	21/02/2025
Elina BRANCOURT	22/02/2025
Jules PINELLI	05/03/2025
Calista CORAILLER	13/03/2025
Léo BARDONSKI	21/03/2025
Evan GHIAZZA	25/03/2025
Mattia CECCARELLI	26/03/2025

*Tous nos vœux de bonheur
aux heureux parents*

**Mariages**

M. Imad TOUILEB et Mme Victoria CHACON	16/11/2024
M. Guillaume LEFEBVRE et Mme Fanny BARBATI	23/11/2024
M. Said MOSATI et Mme Sylvie BALGUERIE	07/12/2024



Toutes nos félicitations aux heureux mariés

Décès

Mme Véronique FERRAZZI	19/10/2024	M. Christophe DJBODE-APLOGAN	03/01/2025
M. Dominique LAZARD	24/10/2024	Mme Anna JANVIER veuve MASSENA	07/01/2025
M. Patrick MARQUET	30/10/2024	M. Charles DEBALME	05/01/2025
Mme Josette BATTIST épouse DAISSEMIN	10/11/2024	Colonel (ER) Francis AVARGUES	12/01/2025
M. Eugène SALAS	12/11/2024	Mme Anne-Marie BEAUFRERE	13/01/2025
M. Frédéric DROUET	02/11/2024	Mme Marie SIMON	14/01/2025
M. Yves DURIEZ	20/11/2024	M. Paul CALONICO	15/01/2025
M. Christian GALLIANO	16/11/2024	Mme Marcelle DESHAYES veuve TORNATORE	16/01/2025
M. Farouk MELIANI	19/11/2024	Mme Evelyne GODBILLON épouse GANTOIS	21/01/2025
M. Raymond MARRARI	20/11/2024	M. Jean-Marie ICARDI	24/01/2025
M. Paul BAILET	13/11/2024	Mme Juliette GONZALES	21/02/2025
M. Jean-Claude REY	04/12/2024	M. Paul GENÊTE	08/03/2025
M. Roger WIEDER	06/12/2024	Mme Marie MAULAUSSENE veuve GIORDAN	23/03/2025
Mme Daniel SELLA	19/12/2024		
M. Jacky PICQ	11/12/2024		
Mme Monique BASTIEN	19/12/2024		
M. Laurent BORGHIRO	25/12/2024		
M. Anthony VULLIEZ	27/12/2024		

Nos condoléances émues aux familles

LEVENS 14 JUIN 2025

14^e Festin Dou Boutari

Festival de musique traditionnelle
Ou cour dou pais nissart

À 15h00
AU VILLAGE



Concours de Mourra enfants
chants des enfants

Groupe folklorique Nice la Belle

Le soir au Rivet à partir de 18h :

Fifres et Tambours du Pays Niçois

Etape Gavouot Mourra Tour

Mistralkizz

Bistrò Dalfin

 : Comité des Fêtes de Levens

LE SOIR ENTRÉE À 5€ - DIVERS STANDS

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Comité des Fêtes



de Levens

 Région
PACA

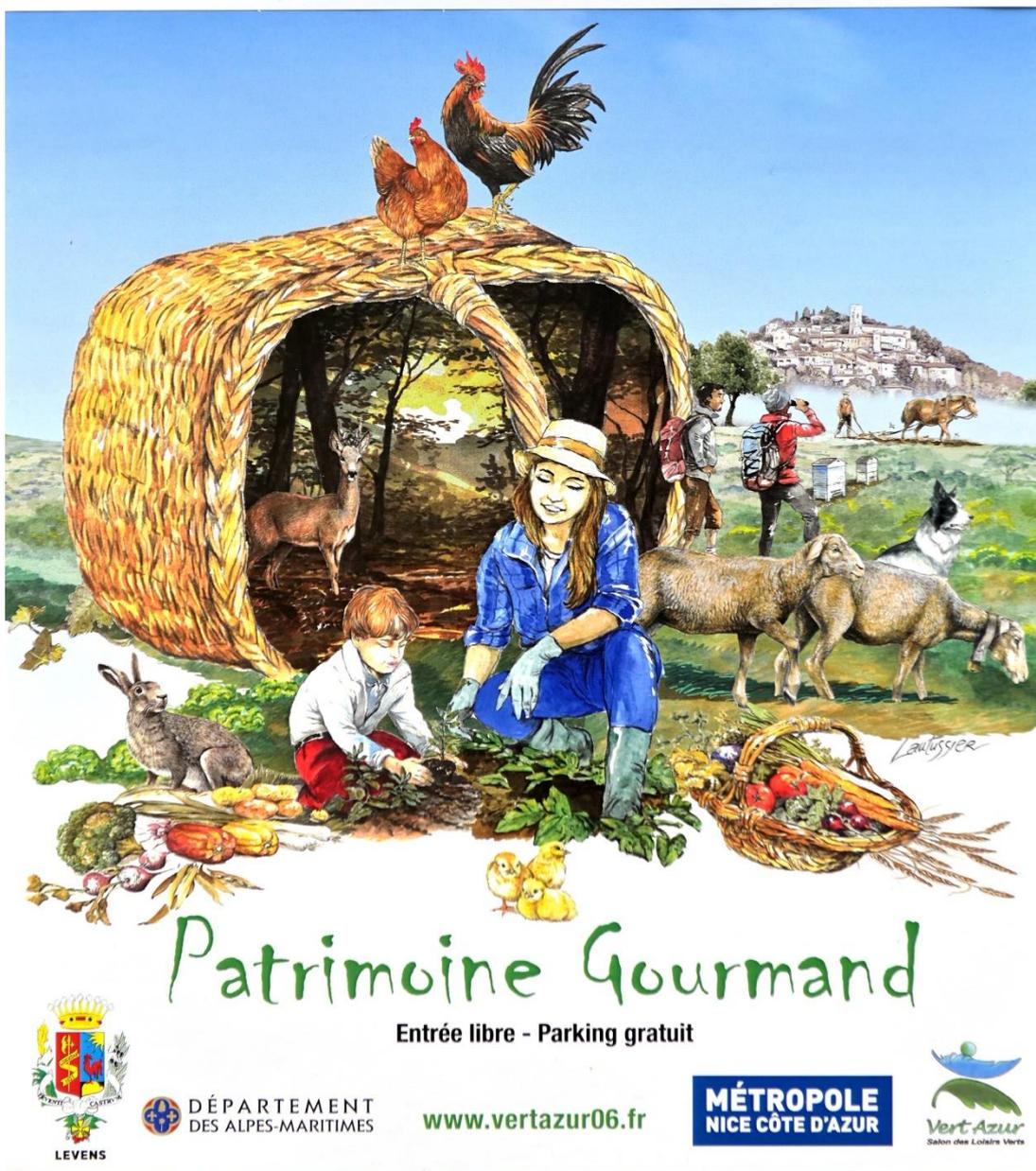


MAIRIE DE LEVENS



SALON VERT AZUR

31 MAI & 1 JUIN 2025 - LEVENS



Le mot du Président Eric Bernigaud :

Cette année nous maintenons le thème « PATRIMOINE GOURMAND » qui fera la part belle à la fois aux produits locaux, ainsi qu'aux valeurs fortes de de notre région.

Beaucoup d'intervenants et de partenaires attendus : des exploitants, des animaux, des exposants, des stands pédagogiques avec des associations, la sobriété énergétique, le développement durable, beaucoup de stands de sport : escalade, VTT, balades VTAE et certifications parcours, Montagne, la Fédération de Pêche, la Centrale Canine et les certifications, le stand du Département 06, l'Office Français de la Biodiversité, stand pédagogique dédié aux tout-petits, l'Office de Tourisme Métropolitain, nos stations de ski, dressage de chiens, des légumes, des bûcherons, des baptêmes en hélicoptère, des balades en calèche ou à poney, des randonnées, sans oublier beaucoup de stands gourmands... tout sera là pour un bel évènement et une grande fête.

Pour les plus compétiteurs d'entre nous :

une course de Trail sera également organisée en plein cœur de l'évènement par l'AMSL TRAIL Levens.

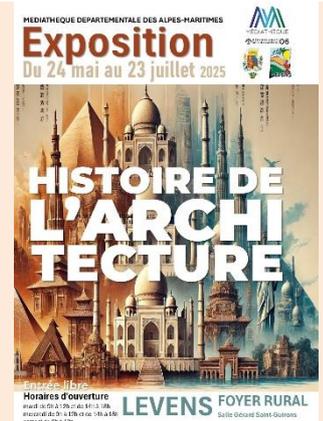
L'esprit « VERT AZUR » a toujours été « espace partagé, espace protégé », et plus que jamais, nous nous attacherons à valoriser chacun des acteurs qui font que c'est, ensemble et en bonne entente, que nous pourrons préserver tout ce qui fait notre patrimoine et notre culture.

Enfin, bien sûr et comme à chaque fois, l'entrée et le parking seront gratuits! Venez nombreux !

EXPOSITION

Du 12 avril au dimanche 15 juin
Sophie DAUMY et Paola CONTE
La Galerie du Portal

Du 24 mai au 23 juillet
« Histoire de l'architecture »
Bibliothèque municipale Frédéric Maurandi



Vendredi 2 mai
Atelier mémoire
De 14h à 16h Foyer Rural

Dimanche 4 mai
Vide grenier de l'A.I.P.E.L
Journée - Halle du Rivet

Samedi 17 mai
ATELIER CREATIF
De 9h30 à 12h Bibliothèque municipale Frédéric Maurandi

Dimanche 18 mai

- Passage du Rallye d'Antibes Côte d'Azur
- La Fête du Chien

Journée - Grand Pré de Levens
Concert Rémi Collin & Natalia Nardis. Orgue et mezzo soprano
16h - Eglise Saint Antonin

Samedi 24 mai

- ATELIER CREATIF
De 09h30 à 12h Bibliothèque municipale Frédéric Maurandi
- Médiation animale
De 10h à 11h Salle sous crèche
- SESSION NICOISE
A partir de 19h - Salle sous crèche
- Concert O'SIX
20h30 - Auditorium "Joseph Raybaud"

Samedi 31 mai
Fête de Sainte Pétronille

Du samedi 31 mai au dimanche 1^{er} juin
Salon Vert Azur

Dimanche 1^{er} juin
Trail de la Vigie

Samedi 7 et dimanche 8 juin
Journées « Voitures de prestige et de collection »

Samedi 14 juin
Festin dou Boutau

Samedi 21 juin
Fête de la Musique

Mardi 24 juin
Feu de la Saint Jean



MARCHÉ ALIMENTAIRE
Tous les dimanches de 8h à 13h



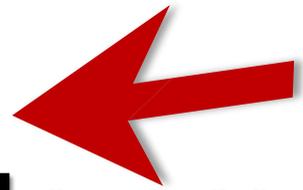
SEANCE CINEMA
TOUS LES MERCREDIS

Auditorium
« Joseph Raybaud »



www.levens.fr

La Commune de Levens



SUIVEZ-
NOUS...

